



AUTREVILLE INFOS

Octobre 2020

Edito - Les mots du maire



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

En ces temps difficiles, plutôt que de prendre la parole seul, je préfère la solidarité et le partage en publiant ici la communiqué de l'Association des Maires de France.

« L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

L'Association des maires de France adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partage l'émotion qui a saisi le pays tout entier. Elle assure de sa solidarité et de son soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Les maires connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mis en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

L'Association des maires de France appelle donc toutes les communes de France à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Un maire parmi les maires – Jean-Jacques BIC

SOMMAIRE

PAGE 2 – COUVRE-FEU ET COVID-19 – SUIS-JE CAS CONTACT ET QUE FAIRE ALORS ?

PAGE 3 – TRAVAUX DANS LA COMMUNE – POINT SUR LES REALISATIONS

PAGE 3 – PROJET D'AMENAGEMENT – ECOLE EMILE SCHMITT

PAGE 4 – ECOLE MARGUERITE REITZ

PAGE 5 – SOUVENIR FRANÇAIS – REPAS DES ANCIENS ANNULE MAIS...

PAGE 6 – LE SIAMA - ARRETE SECHERESSE 2020 – BALAYAGE MECANISE DES VOIRIES

PAGE 6 – ÉTAT CIVIL – NAISSANCES

PAGE 6 A 8 – LES ASSOCIATIONS S'EXPRIMENT

COUVRE-FEU



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

Couvre-feu en Meurthe-et-Moselle de 21h à 6h
à compter du samedi 24 octobre 2020 matin 00h00

Certains déplacements restent autorisés :

- pour des raisons de santé
- pour des raisons professionnelles
- pour prendre un train ou un avion
- pour rendre visite à un proche en situation de dépendance
- pour sortir votre animal de compagnie

Afin de tenter de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, la préfecture de Meurthe-et-Moselle a instauré un couvre-feu dans le département depuis le 24 octobre et jusqu'au 16 novembre inclus pour l'instant. Les mesures prises s'imposent à nous, y compris dans notre village.

- Aucun déplacement hors de chez soi entre 21h00 et 6h00 sauf dérogations prévues (voir infographie ci-dessus) et avec une attestation de déplacement (en téléchargement sur le site de la commune).

- Tout rassemblement, réunion ou activité (associatives par exemple) sur la voie publique ou dans un espace ouvert au public et mettant en présence simultanément plus de six personnes est interdit à l'exception des transports, marchés, réunions professionnelles, cérémonies funéraires.

- Les écoles et accueils périscolaires restent ouverts en respectant le protocole en vigueur depuis la rentrée scolaire.

Plus d'informations sur le site Internet de la commune.

COVID-19 A AUTREVILLE



Plusieurs habitants de notre village ont été testés positifs à la COVID-19, isolés chez eux et soignés. **Nous ne sommes pas à l'abri et devons respecter les gestes barrière (port du masque, distance d'au moins un**

mètre, lavage des mains) pour nous protéger et protéger les autres.

La première semaine des vacances, deux salariées de l'accueil périscolaire ont également subi un test positifs. Elles n'étaient plus en contact avec les enfants mais par précaution, Familles Rurales a fermé l'accueil de loisirs de la première semaine des vacances et les parents ont été avertis. L'ARS a également été informée. La salle polyvalente a été désinfectée.

Pas de panique : il n'y a pas de cluster à Autreville mais restons vigilants. **Nous rappelons que le port du masque est obligatoire pour l'accès à la mairie et à proximité de l'école ou de l'accueil périscolaire.**

COVID-19 – CAS CONTACT ?

Suis-je cas contact ? Quand me faire tester ? A quel moment ? Ces questions reviennent régulièrement. Pour aider à comprendre et trouver des réponses, Santé Publique France a édité une fiche spécifique. Elle est en téléchargement sur la page principale du site Internet de la commune :

www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

En voici un extrait

J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID-19.

J'ai été informé par les équipes de l'Assurance Maladie que j'ai été en contact à risque avec une personne testée positive au virus. Voici les consignes à suivre :

- Je m'isole
- Je me fais tester
- Je surveille ma santé

POURQUOI JE DOIS M'ISOLER

- Pour éviter de contaminer mes proches et d'autres personnes si je suis infecté par le virus et même si je n'ai pas de signe. En effet, on peut être contagieux 48h avant l'apparition des signes ou être infecté sans avoir de signes de la maladie.

- Pour contribuer ainsi à limiter la propagation de l'épidémie.

Pour mon test (prélèvement nasal), je n'ai pas besoin d'ordonnance et je suis prioritaire : l'Assurance Maladie informe directement les laboratoires pouvant réaliser le test et le prend en charge à 100%.

	Je n'ai pas de signes		J'ai des signes ou ils apparaissent pendant mon isolement
	Je vis sous le même toit que la personne malade	Je ne vis pas sous le même toit que la personne malade	
Quand faire le test ?	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiatement dans un laboratoire indiqué par l'Assurance Maladie ou sur le site santé.fr. • Je m'isole immédiatement jusqu'au résultat du test. 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 jours après mon dernier contact avec la personne malade. • Il est inutile le faire avant car s'il est réalisé trop tôt, il peut être négatif même si je suis infecté. • Je m'isole jusqu'au résultat du test. 	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiatement dans un laboratoire indiqué par l'Assurance Maladie ou sur le site santé.fr. • Je reste en isolement.
Mon résultat est positif	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis infecté : je reste isolé pendant 7 jours après le début de la maladie si j'ai des symptômes ou après la date du test si je n'en ai pas. Mais, si au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé (une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement). • Je vais être contacté par les équipes de l'Assurance Maladie pour identifier les personnes avec qui j'ai été en contact à risque (personnes sous le même toit, collègues partageant le même bureau, etc.). 		
Mon résultat est négatif	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'isole tant que la personne est malade et pendant 7 jours après sa guérison. • Je dois refaire un test 7 jours après la guérison du malade. • S'il est à nouveau négatif et que je ne présente aucun signe de la maladie, je peux mettre fin à mon isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne suis probablement pas infecté : je peux mettre fin à mon isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends contact avec mon médecin et je respecte ses consignes. • Il pourra m'être demandé de poursuivre mon isolement.
Après les 7 jours suivant la fin de mon isolement, je porte rigoureusement un masque et respecte strictement les mesures barrières.			

POINT SUR LES REALISATIONS

Après les travaux réalisés dans la commune pendant l'été et décrits dans le précédent bulletin, une autre partie du chemin qui longe la Moselle et les étangs communaux a été réparée.



Le programme d'entretien de ces chemins sera poursuivi l'année prochaine afin d'entretenir le site magnifique de nos étangs. Le chemin de la Grosse Haie a également été défriché.

L'assainissement de la mairie et de l'appartement communal ainsi que les regards d'eaux pluviales de la cour de l'école ont été repris ou réparés.

Les nouvelles huisseries de la salle polyvalente seront posées pendant la première semaine des vacances de Noël lorsque la salle sera inoccupée.

PROJET D'AMENAGEMENT



Le plan sur lequel nous travaillons aujourd'hui

La société STV a obtenu la maîtrise foncière de la quasi-totalité de la zone à urbaniser. Elle est suffisante pour poursuivre le projet et déjà deux propositions d'aménagement ont été soumises et améliorées avec le conseil municipal. Le projet s'oriente vers environ 40 terrains de 500 à 1000 m² et inclut une liaison piétonne vers le village qui traverse toute la zone ainsi qu'un accès par la route en partie haute du village -

sur la Rue du Sorbier - en plus de l'accès à la RD40. Il respecte le souhait de créer une zone « connectée » au village avec des espaces verts et au moins autant de places de parking que d'habitations. Mais le projet n'est pas totalement abouti : il doit encore être discuté au niveau du conseil qui doit également définir des règles de construction permettant de garder une distribution harmonieuse des implantations par les futurs propriétaires. L'objectif de l'aménageur est de déposer le permis pour fin 2020, de commercialiser les lots en 2021 et de démarrer les travaux en 2022, si tout se passe comme prévu. Des informations précises seront données au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.

ECOLE EMILE SCHMITT



Nous sommes cette année 22 enfants dont 10 en petite section et 12 en moyenne section. L'équipe pédagogique compte également Dominique GOBE (bus et cantine) et Djamilia SAINT-VANNE (ATSEM remplaçante de Priscillia POISSON durant son congé maternité).

Grâce à l'investissement de la mairie, nous avons découvert à la rentrée, une belle école avec de toutes nouvelles huisseries. Un grand merci à tous les responsables de ce beau projet.

En raison de la **crise sanitaire** que traverse le pays, nous respectons quelques mesures d'hygiène supplémentaires : port du masque obligatoire pour les adultes, lavage des mains plus régulièrement, nettoyage et désinfection du matériel, brassage des parents d'élèves limité dans le hall d'entrée.

Nous espérons bien évidemment que tout rentre dans l'ordre rapidement, en attendant nous prenons soin de vous et de nous !!!

Cette année, notre **projet d'école** porte sur 3 grands axes : **l'écriture, les images et la relation famille/école** avec la mise en place d'un Espace Numérique de Travail sur lequel les parents peuvent suivre l'évolution de leurs enfants à travers un blog,

un cahier multimédia, mais aussi communiquer avec l'école grâce à la messagerie.



A l'occasion du NJP, nous avons assisté à un **spectacle musical** à la salle des fêtes de Millery. Une belle découverte d'instruments de musique venant d'Afrique et d'Australie !!

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu vendredi 9 octobre 2020 : Anne-Fleur Cadert (titulaire) et Ségolène Deck (suppléante) sont les représentants des parents d'élèves cette année. Le 1^{er} conseil des écoles aura lieu le lundi 9 novembre 2020 à l'école de Millery.



A l'occasion de la **semaine du goût**, nous avons mis en place des activités culinaires autour de la pomme : tarte aux pommes, compote. Un projet qui se prolongera le jeudi 12 novembre : M. Jacquemin, président de l'association des Croqueurs de pommes de Lorraine et Françoise Beuvelot, présidente de l'association La Clé des Champs, organiseront une rencontre avec les enfants afin de leur faire découvrir la fabrication du jus de pomme avec un presseur à main.

Comme chaque année, la **communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson** nous propose de participer à une séance de cinéma et à un spectacle (dates non communiquées pour le moment).

Afin de financer des sorties scolaires ou l'achat de livres, une vente de **chocolats de Noël** est organisée au sein du RPI Millery/Autreville. Les commandes sont à faire parvenir pour le lundi 2 novembre 2020 afin de les recevoir pour Saint Nicolas. Des catalogues restent encore à disposition à l'école.

ECOLE MARGUERITE REITZ



La classe de GS-CP-CE1

A l'école Marguerite Reitz, 50 élèves de la Grande Section au CM2 ont été accueillis le plus sereinement possible selon le dernier protocole sanitaire en vigueur.

Les élèves de GS, CP et CE1 ont pour maîtresse Anne-Marie Bardot qui est aidée par Dominique Gobé, ATSEM à plein temps dans la classe depuis cette année.

Les CE2, CM1, CM2 travaillent avec Aurélie Hochart. Cette première période a permis à chacun de réapprendre à bien vivre et travailler ensemble.



La classe de CE2-CM1-CM2

Les élèves ont pu début septembre profiter de la cour de l'école pour le quart d'heure hebdomadaire de lecture-plaisir.



Le 6 octobre, tous les élèves du RPI se sont rassemblés à la salle Marcel Canet de Millery pour accueillir un spectacle musical sur les thèmes des musiques d'Afrique et d'Océanie.

L'occasion pour tous de découvrir sous la houlette de l'artiste Etienne Sybille de nouveaux instruments aux sons insolites et inconnus, le tout à travers un conte traditionnel.

Certains ont même eu la chance de pouvoir essayer ces instruments.



Les élèves de CE2-CM ont prolongé ce spectacle par un travail autour de l'art aborigène.

Le vendredi 4 septembre, les élèves de GS CP CE1 ont visité la village de Millery afin de découvrir l'environnement proche de l'école. Ils ont pu s'arrêter à divers endroits pour observer soit un élément naturel comme la Moselle soit un élément du patrimoine du village, comme le lavoir.



TOUSSAINT ET 11 NOVEMBRE



Pendant le week-end de la Toussaint, le Souvenir Français présidé par M. Christophe TANNER a reçu l'autorisation de reprendre sa quête annuelle devant le monument aux morts du cimetière.

Le container placé habituellement à l'entrée du cimetière a été retiré car utilisé abusivement par des habitants qui y déposaient toutes sortes de déchets, y compris à côté quand il débordait. Un bac plus petit a été placé à l'intérieur du cimetière.

Exceptionnellement, pour la Toussaint, le gros container sera remis en place puis de nouveau retiré quand il sera vidé.



Etant donné l'interdiction de rassembler plus de six personnes en même temps, la cérémonie du 11 novembre sera probablement annulée. La mairie procédera de son côté à un dépôt de gerbe en mémoire des autrevillois disparus lors de cette guerre.

REPAS DES ANCIENS ANNULÉ MAIS..



Repas des Anciens 2019 à la Table de l'Etang

En raison de l'épidémie de Covid19, nous ne pouvons malheureusement pas organiser le traditionnel repas de nos aînés que nous avons pourtant prévu de mettre en place avec Millery, à nouveau, cette année. Ce n'est que partie remise...

Mais ce n'est pas cette situation sanitaire qui va décourager les membres du Conseil municipal et les habitants qui participent à la commission jeunesse – famille – associations. Nous avons décidé de venir à la rencontre des personnes de plus de 65 ans du village pour leur remettre un cadeau de Noël original afin d'apporter un peu de chaleur et de gaieté en cette année difficile.

Il est bien évident que cette distribution respectera les règles sanitaires. La date sera communiquée ultérieurement.

Prenez soin de vous et gardons ce lien social qui est des plus importants en ce moment.

SIAMA



Le conseil du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Millery et Autreville s'est réuni le 14 septembre pour procéder à l'élection de son bureau exécutif. Composé de 12 douze membres, le Conseil Syndical comprend six représentants d'Autreville et six représentants du Bassin de Pompey, compétent à la place de Millery.

Ont été élus à l'unanimité :

Président du SIAMA : Christophe PACHOUD

Vice-président pour Autreville : Jean-Jacques BIC

Vice-président pour Millery : David BLASIUS – 1^{er} adjoint à Millery

Vice-président pour le Bassin de Pompey : Ludovic LEGGERI – maire de Saizerais.

Seuls le président et les deux premiers vice-présidents perçoivent une indemnité mensuelle (200 € pour le président et 100 € pour les vice-présidents).

Le siège du SIAMA est toujours à Autreville et le syndicat exerce la compétence assainissement et eaux pluviales pour Autreville et Millery uniquement.

BALAYAGE MECANISE DES VOIRIES



Le balayage mécanisé des rues prévu par la CCBPAM aura lieu le mardi 3 novembre. Merci d'éviter le stationnement des véhicules le long des trottoirs ce jour-là.

ETAT CIVIL - NAISSANCES



De nouveaux habitants sont arrivés à Autreville. Ces derniers mois, 4 naissances ont eu lieu.

Louane, fille de Jonathan MILLION et Jessica CUNY domiciliés 8 rue de la Côte, est

née le 9 mars 2020.

Noé a vu le jour le 8 aout pour le plus grand bonheur de Pauline LEGRAND et Jordan SAUVAGE, habitant au 9 rue du Sorbier depuis le mois de mai.

Marie LAFROGNE et Thibaut HENRION ont accueilli leur 1^{er} enfant prénommé Mathéo le 3 septembre. La petite famille demeure au 13 route de Millery.

Raphaël est venu agrandir sa famille le 26 septembre. Il comble de joie Maeva sa grande sœur, Elodie OGIER sa maman et Jordan COUTAL son papa. La jolie petite famille s'est installée au 4 Bis rue de la Côte.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces bébés et présentons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

NOUS AVONS TESTE POUR VOUS : LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Par manque de place, cette rubrique paraîtra dans le prochain numéro d'Autreville Infos.

ARRETE SECHERESSE 2020



Suite à la sécheresse importante de cet été et aux pluies de l'automne, la préfecture nous informe que nous pouvons à nouveau déposer des

demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2020 si nous avons constaté des dégâts pouvant être imputés à des mouvements de terrain dûs au retrait et gonflement des argiles. Cet état n'ayant pas été reconnu pour notre village l'année dernière, nous pouvons déposer une nouvelle demande. Vous trouverez les informations et le modèle de lettre à nous adresser sur la page principale du site de la commune :

www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

La Clé des Champs



Une année exceptionnelle de production au verger pédagogique du Rouot : de belles pommes et du bon jus de fruit.

Les activités au verger ont été très limitées notamment en raison de la période de confinement du printemps et du contexte sanitaire qui nous freine toujours dans nos envies d'aller de l'avant ! La chaleur écrasante des mois d'été nous a ensuite contraints à limiter nos activités. La pluie de cet automne est plus que bienvenue pour tous les arbres victimes de la sécheresse. Néanmoins, les arbres ont produit de beaux fruits qu'il s'agisse de cerises, d'abricots, de pêches, de quetsches et de mirabelles, beaucoup de poires belles et gouteuses, et des pommes à foison. Il reste encore des coings qui doivent encore murir avant d'être cueillis.



C'est grâce aux pommes que l'association a pu créer de l'activité et du jus de pommes ! Petits et grands ont été mis à contribution pour le ramassage qui a permis la production de 248 litres de jus naturel, pressé à Saizerais au Pressoir Les saveurs d'Antan. Comme les années précédentes, nous remercions les familles d'Autreville et de Millery, la commune de Millery qui ont réservé leurs pommes à la Clé des Champs. Le ramassage s'est déroulé en 2 temps, notamment un mercredi à Autreville avec les enfants de l'accueil périscolaire.

La vente du jus de pommes a eu lieu le Samedi 17 octobre 2020 à l'atelier municipal, au prix inchangé de 2,50 € le litre.



En lien avec les écoles de Millery, Autreville et de l'accueil périscolaire, un atelier jus de pommes aura lieu le 12 novembre prochain à l'école d'Autreville. Monsieur Jacquemin, président de l'association des Croqueurs de Pommes de Lorraine viendra presser des fruits pour en extraire le précieux jus qui sans aucun doute fera le délice de tous. Une belle expérience en perspective pour les enfants.

La Clé des Champs a dû annuler une représentation théâtrale au verger « Raconte-moi le verger de ton grand père » prévue en octobre. Ce n'est que partie remise pour l'année 2021.

L'association va continuer ses travaux d'entretien et d'embellissement du verger au cours de cet automne et pendant l'hiver. En effet, les contraintes sanitaires sont moins gênantes en plein air que pour des réunions ou des séances pédagogiques en salle. **Aussi, toutes les bonnes volontés et les passionnés de vergers sont invités à ces séances de plein air. Vous serez informés en temps utiles.**

Prenez soin de vous et buvez du jus de pommes naturel, c'est bon pour la santé !

CHORALE MILL'AUTR' CHANTS



Mill'Autr'Chants en concert de Noël dans l'église d'Autreville

L'Etat d'urgence sanitaire s'intensifiant sur l'ensemble du territoire, nos répétitions ne reprendront pas cette année comme nous l'avions imaginé.

Pour l'avoir expérimenté en chorale, chanter avec un masque est difficile. Cela ne permet pas de travailler correctement un répertoire même avec la meilleure bonne volonté (mauvaise audition, buée sur les lunettes, ...)

Nous espérons pouvoir envisager une reprise en janvier prochain. Bonne santé à tous et prenez soin de vous !

OCTOBRE ROSE - AFR



En raison des mesures sanitaires et des nouvelles consignes gouvernementales, une marche libre avec moins de six personnes simultanément a été organisée le dimanche 25 octobre pour OCTOBRE ROSE à Autreville et Millery.

Le montant des dons s'élève à 415 euros pour les deux villages.

L'association SYMPHONIE qui se mobilise toute l'année pour la prévention du cancer du sein percevra cette somme qui lui sera remise par le PEL.

On remercie les donateurs et on donne rendez-vous à tous pour OCTOBRE ROSE 2021 dans une autre dimension !

ANIMATION-VILLAGE



Le nouvel atelier poterie – photo Est Républicain

L'atelier poterie de l'association Animation-Village ouvert en 2012 se réunit chaque lundi soir et jusqu'alors, il exerçait ses activités au premier étage de la mairie de Millery.

Le nombre croissant de participants et les contraintes liées à la distanciation sociale imposée par les règles sanitaires actuelles ont rendu la reprise des cours impossible dans les locaux utilisés.

La nouvelle municipalité de Millery, informée de ces difficultés, a immédiatement réagi en proposant de transférer notre atelier dans une salle de l'ancienne mairie.

Les locaux offerts d'une surface beaucoup plus importante et d'accès très facile puisque situés au rez-de-chaussée ont immédiatement enthousiasmé les potiers.

L'aménagement de la salle a été réalisé dès le début octobre et c'est dans des conditions idéales que notre activité a pu reprendre.



Photo Est Républicain

L'atelier de cuisson et d'émaillage quant à lui demeure dans les murs de l'atelier municipal d'Autreville sur Moselle et depuis quelques semaines, un nouveau four a pu y être installé afin de réaliser des essais de cuissons et de tester les émaux que nous souhaitons utiliser.

Afin de sécuriser ce local, la porte quelque peu vétuste a été remplacée par les membres de l'association avec la participation de la commune D'Autreville qui a fourni le matériel nécessaire à sa construction.

Tous ces moyens mis à notre disposition par les municipalités nous font apprécier l'attention que ces dernières portent à la vie associative de nos villages et contribuent grandement à la réalisation des créations nombreuses et de qualité produites par nos potières et potiers amateurs.

Autreville INFOS – Octobre 2020

www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

www.facebook.com/autrevillesurmoselle/

Directeur de la publication : Jean-Jacques BIC

Rédacteurs : Mélanie ANDERSEN, Séverine DESSALLE, Laurent MULLER, Christophe PACHOUD et Jean-Jacques BIC

Merci à Marylène LAUTHE qui distribue nos publications.

Imprimé par nos soins